



## Notice explicative du projet N°8.32

### **Restauration de 3 mares communales**

**– Groupement de communes : Bois-le-Roi, Champigny-la-Futelaye, Coudres –**

**Mare « Principale » - Champigny-la-Futelaye**

Fiche-dispositif N°8 « Valorisation du patrimoine naturel rural par de l'éducation à l'environnement »

**Comité de Programmation du 4 novembre 2013**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

Après avoir sollicité les conseils d'un architecte paysagiste du CAUE de l'Eure (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) au sujet de l'aménagement et de la gestion intégrés des mares, les Communes de Bois-le-Roi, Champigny-la-Futelaye et Coudres ont décidé de lancer un programme coordonné de restauration de leurs mares.

Les trois communes se sont donc constituées en groupement dans le but :

1. de mener des travaux de restauration de qualité, c'est-à-dire qui prennent en compte les différentes fonctions des mares (hydraulique, écologique et paysagère/récréative)
2. d'optimiser les coûts des travaux en permettant la mutualisation des interventions d'entreprises spécialisées

Les 3 communes se situent sur le plateau calcaire de Saint-André-de-l'Eure. Comme de nombreuses communes dans cette configuration, elles possèdent peu de milieux humides exceptés quelques mares.

Le nombre de celles-ci a fortement diminué au cours du siècle dernier (comblement lors des divers remembrements agricoles, artificialisation des sols sous la pression de l'urbanisation, etc.). Les quelques mares encore présentes sur les communes montrent toutes des signes de vulnérabilité : raréfaction de la richesse faunistique et floristique, envasement, effondrement des berges menaçant parfois les propriétés attenantes, etc.

Afin de préserver ces éléments du patrimoine local, les communes de Bois-le-Roi, Champigny-la-Futelaye et Coudres ont émis la volonté de mener une opération coordonnée et globale de restauration d'une de leur mare communale. Il s'agit de la mare dite de Boiteau pour la Commune de Bois-le-Roi, de la mare principale pour Champigny-la-Futelaye et de la mare du centre-bourg pour Coudres.

#### ➤ **Objectifs du projet :**

- Préserver le patrimoine naturel, paysager, voire aussi historique des Communes
- Rétablir les fonctions hydrauliques des mares (régulation du ruissellement)
- Favoriser la biodiversité inféodée aux milieux humides et lutter contre les éventuelles espèces invasives
- Améliorer le cadre de vie en proposant des lieux de rencontre agréables afin de dynamiser la vie dans les villages
- Faire connaître les divers rôles des mares de façon pédagogique

### ➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Les habitants des 3 communes bénéficieront des travaux de restauration qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie.

Les familles sont principalement ciblées car elles pourront profiter de ce site de proximité pour faire découvrir à leurs enfants de manière pédagogique et ludique les différents rôles d'une mare (réserve de biodiversité, régulateur hydraulique...).

Les écoles et les centres de loisirs souhaitant développer des activités d'éducation à l'environnement autour de la découverte des mares.

### ➤ **Contenu :**

La mare de Champigny-la-Futelaye se situe près de l'église.  
Elle présente une superficie d'environ 1 500m<sup>2</sup>.

Les dégradations de ces dernières années ne lui permettent plus de remplir ses fonctions écologiques et paysagères. Certaines berges en mauvais état doivent être renforcées afin de sécuriser notamment la propriété voisine.

Une étude préalable a été réalisée par le bureau d'études Arbre A Cadabra selon un cahier des charges défini conjointement avec le CAUE de l'Eure. Cette étude permet de définir les types de travaux à réaliser ainsi que les opérations régulières d'entretien (plan de gestion) à planifier afin de proposer un aménagement intégré de la mare, c'est-à-dire, prenant en compte les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères du lieu.

Le prestataire accompagnera ensuite la commune dans les différentes étapes de la réalisation de leur projet de restauration de mare, notamment en les assistant pour la passation des contrats de travaux puis lors de l'exécution et de la réception des travaux. La prestation attendue est donc une mission de maîtrise d'œuvre complète.

Les travaux d'aménagement prévus, compatibles avec les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères du lieu concerneront les rubriques suivantes : Elagage et nettoyage, Terrassement et profils de berges, Plantations, Gestion et entretien durable, Mobilier pédagogique.

Par la suite, les élus envisagent une valorisation pédagogique des 3 mares restaurées via l'aménagement d'un sentier de randonnée les reliant et l'organisation d'une randonnée annuelle de découverte de la nature. D'autres actions pourront également être développées en partenariat avec la Communauté de Communes La Porte Normande car celle-ci mène depuis quelques années une action de découverte des mares pour les enfants des centres de loisirs et les adolescents du « Secteur Ados ».

### ➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Définition du projet : Printemps 2011
- Rencontres de conseillers et d'experts : 2011-2012
- Consultations pour la réalisation de l'étude préalable : novembre 2012
- Réception de l'étude : fin décembre 2012
- Définition de l'avant-projet et des travaux à entreprendre : juin 2013
- Consultations des entreprises pour les travaux : août-septembre 2013
- Réalisation des travaux : automne 2013

## **2. Localisation de l'opération**

### ➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Mare Principale, le bourg, 27220 Champigny-la-Futelaye

### ➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Habitants de la commune de Champigny-la-Futelaye et des communes voisines
- Randonneurs à la découverte des circuits existants sur le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton

## II. EVALUATION DU PROJET

### ➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre de mares restaurées : 1
2. Nombre de partenaires concertés : 4 (Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, Porte Normande, CAUE de l'Eure, Service Eau et Rivières du Conseil Général)
3. Types de travaux réalisés : 3 (Nettoyage et préparation des sols, re-végétalisation, création d'équipements pédagogiques)

### ➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

1. Nombre de visiteurs attendus par an : 300
2. Nombre d'animations organisées par an : 4
3. Circuit de découvertes créé autour des 3 mares : 1

### ➤ Critères de notation

#### **Partenariat/Concertation :**

La définition, pour le groupement, d'une méthode de travail pour les projets de restauration des mares a été réalisée en partenariat avec :

- Le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton afin que les critères de prise en compte de l'environnement du programme LEADER soient intégrés,
- La Communauté de Communes de La Porte Normande, dont le service des marchés publics les a aidé à réaliser un groupement de commande,
- Le CAUE de l'Eure, qui les a conseillés pour que leur projet réponde aux critères définis dans le Programme d'Aménagement et de Gestion Intégré des Mares (PAGIM),
- Le Service Eau et Rivières du Conseil Général de l'Eure pour vérifier l'éligibilité des travaux définis en rapport avec le rôle hydraulique et écologique,

Un groupe de travail « mare » composé d'élus des communes associe ces différents partenaires pour suivre l'avancement du projet.

#### **Caractère pilote/Innovation :**

L'état de conservation des mares recensées sur le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton est très insatisfaisant, peu de mares font d'ailleurs l'objet d'une restauration.

La réflexion des 3 communes de former un groupement pour restaurer leurs mares est donc novatrice à l'échelle du Pays car elle s'inscrit dans la Charte de Bonnes Pratiques d'aménagement intégré des mares du CAUE 27. L'opération groupée permet en plus de relier plusieurs mares du territoire comme préconisé par le futur Plan Intercommunal d'Aménagement Groupé et Intégré des Mares (PIAGIM).

#### **Diagnostic ascendant :**

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?* Les élus de la commune de Champigny-la-Futelaye sensibilisés à la préservation de leur patrimoine local ont sollicité le CREE et le CAUE27 afin d'avoir des avis de personnes compétentes leur permettant par la suite de réaménager la mare de façon intégrée c'est-à-dire en prenant en compte ses fonctions hydrauliques, paysagères et écologiques
- *Comment ?* Par plusieurs visites sur site et réunions d'information
- *A quelle échelle ?* D'abord au niveau de leur commune puis en s'associant à leur intercommunalité avec les communes de Bois-le-Roi et Coudres
- *Un document a-t-il été réalisé ?* Des comptes-rendus de chaque réunion ont été rédigés puis la commune a reçu une esquisse de projet pour la restauration de la mare par le CAUE 27

#### **Social :**

La restauration de la mare permet de transformer ce lieu devenu quelconque en un lieu accueillant, agréable et convivial pour les habitants de la commune, propice aux promenades dominicales.

Les pêcheurs, enfants et plus grands pourront de nouveau apprécier ce lieu et se rencontrer autour d'un loisir commun.

La mare est située dans le bourg à proximité de l'église, elle fait donc partie intégrale du patrimoine local du village et du quotidien des habitants. Sa restauration va permettre d'améliorer le cadre de vie de la population qui pourra à nouveau se rencontrer autour de ce lieu.

**Ecologie/Environnement :**

Un diagnostic environnemental de la mare a été réalisé afin de définir les travaux à entreprendre en assurant le maintien et en restaurant la biodiversité présente dans le milieu (présence auparavant de têtards qui ont laissé place à des poissons carnivores et des canards).

La préservation et l'entretien de la mare permet également de limiter l'érosion et les risques d'inondation en accueillant les eaux de ruissellement.

De plus des panneaux pédagogiques sur l'écosystème de la mare seront installés pour informer les visiteurs de son intérêt.

**Economie :**

Le projet permet de mobiliser des entreprises locales pour la réalisation des travaux de restauration.

Par ailleurs les écoles et le centre de loisirs de la Communauté de communes de la Porte Normande sont invités à prendre possession du lieu pour réaliser des animations autour de la mare (découverte de la faune et la flore, inventaires, entretien et gestion de l'espace...). Le CREE pourrait également mener à bien ses missions d'éducation à l'environnement auprès de ses différents publics.

**III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en €</b>
Diagnostic préalable	3 600.00 €
Travaux de réaménagement	54 537.08 €
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>58 137.08 €</b>

<b>Financement d'origine publique</b>	<b>Montant en €</b>
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Général	22 274.00 €
Autres (commune, PNR, EPCI...)	0 €
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	19 363.08 €
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>41 637.08 €</b>
<b>Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de Leader 55</b>	
<b>% de financements publics</b>	<b>16 500.00 €</b>
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>58 137.08 €</b>

<b>Financement d'origine privée</b>	<b>Montant en €</b>
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0 €
Autofinancement public non co-finançable	0 €
Autres financeurs privés	0 €
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>0 €</b>

<b>Recettes prévisionnelles générées par le projet</b>	<b>Montant en €</b>
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	<b>0 €</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>58 137.08 €</b>
---------------------------------------	--------------------